



## Commission des dynamiques territoriales

### 62010 - Soutien au développement touristique

#### **Proposition d'aides en faveur de l'hôtellerie de plein-air dans le cadre de contrats de territoire conclus avec la Communauté de Communes du Pays Rhénan et la Commune de LAUTERBOURG**

#### **Rapport n° CP/2017/165**

#### **Service gestionnaire :**

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

#### Résumé :

Le Département soutient, dans le cadre des contrats de territoire, des projets de création et de modernisation de terrains et aires naturelles de camping ainsi que des aménagements d'équipements de loisirs, afin de développer une offre d'hébergement de plein-air de qualité et de favoriser le séjour des visiteurs.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour l'aide à l'aménagement des campings de la Communauté de Communes du Pays Rhénan et de la Commune de Lauterbourg et d'autoriser son président à signer les conventions financières y afférentes.

### **1. Communauté de Communes du Pays Rhénan**

Dans le cadre du contrat de territoire du Pays Rhénan - Projet n° 11523 (Staedly-réalisation d'un site Internet), conclu entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays Rhénan, compétente en matière de développement et de gestion de la zone de loisirs, souhaite disposer d'un site Internet propre au camping « Le Staedly » situé sur le territoire de la commune de Roeschwoog. A cette fin, elle sollicite une aide départementale.

La création de ce site internet a pour objectif d'augmenter la visibilité du camping et d'améliorer la commercialisation de son offre d'hébergement. Une interface utilisateur trilingue est prévue, répondant ainsi à un des critères de classement d'un camping trois étoiles.

Le coût de la création du site internet est estimé à 3 700 €, comprenant la conception et la mise en place du site. La participation financière du Département du Bas-Rhin correspondrait à 40% du montant H.T. de l'investissement éligible. Il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention de 1 480 €.

### **2. Commune de Lauterbourg**

Dans le cadre du contrat de territoire de la Plaine du Rhin – Projet n° 8203 (Plaine du Rhin volet de Lauterbourg) conclu entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Lauterbourg, la Commune de Lauterbourg souhaite poursuivre la montée en gamme de son terrain de camping.

En juin 2014, la Commune s'était déjà engagée dans une première phase de diversification de son offre en hébergement légers de loisirs par l'acquisition et l'installation de 5 kotas finlandais pouvant accueillir chacun 4 personnes, permettant ainsi de cibler une clientèle familiale.

Aujourd'hui, au regard de la fréquentation en hausse de la clientèle de cyclotouristes au camping de Lauterbourg et de la forte demande d'hébergement pour groupes de jeunes, la Municipalité de Lauterbourg a décidé d'un nouveau programme d'extension de son offre locative.

Le nouveau projet comprend l'implantation de 5 Pods (cabanons en bois), 5 tipis et 5 Campétoiles sur une surface au sol de l'ordre de 2000 m<sup>2</sup>.

Le coût des travaux éligibles est estimé à 116 959 €.

Conformément à la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015, il est proposé d'appliquer une décote de 20 %.

Ainsi, la participation financière du Département du Bas-Rhin correspondrait à 28 % du montant H.T. de l'investissement éligible après décote de 20%, soit une subvention de 32 748 €.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord, réunie le 22 mars 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution de subventions pour un montant total de 34 228 € réparti comme suit :

- Communauté de Communes du Pays Rhénan : 1 480 € pour les coûts liés à la mise en place d'un site Internet ;
  
- Commune de Lauterbourg : 32 748 € pour l'acquisition et l'implantation de 5 Pods, 5 tipis et 5 Campétoiles.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'autoriser son président à signer les conventions financières à conclure avec la Communauté de Communes du Pays Rhénan et avec la Commune de Lauterbourg.

Ces travaux ont été inscrits dans les contrats de territoire et les opérations sont conformes à la programmation prévue.

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP             | Montant de l'AP | Montant disponible sur l'AP (non engagé) | Montant proposé |
|---------------------|-----------------------------|-----------------|--|-----------------|
| PROJTOUR 2016/1     | R 2016 Projets touristiques | 450 000,00 €    | 278 437,60 €                             | 34 228,00 €     |

Le présent dispositif se fonde sur l'article 104 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifiant l'article L. -4 du CGCT.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes :*

- 1 480 € en faveur de la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour la mise en place d'un site Internet ;
  
- 32 748 € en faveur de la Commune de Lauterbourg pour l'acquisition et l'implantation de 5 Pods, 5 tipis et 5 Campétoiles.

*Ces subventions seront versées en deux fois aux bénéficiaires :*

- un acompte de 30 % sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux,*
- le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.*

*La Commission Permanente approuve également les termes :*

- de la convention financière à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du Pays Rhénan ;*
- de la convention financière à conclure entre le Département et la Commune de Lauterbourg.*

*Elle autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont annexés au présent rapport.*

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,



Frédéric BIERRY